

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **48 (1912)**

Heft 40

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

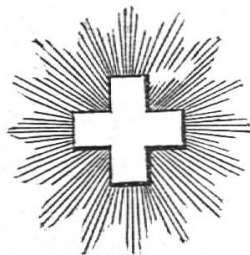
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

XLVIII^{me} ANNÉE

N° 40.



LAUSANNE

5 Octobre 1912

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Les principes philosophiques de la pédagogie. (Fin).* — *Graphologie et éducation.* — *Chronique scolaire : Vaud. Jura bernois.* — PARTIE PRATIQUE : *Instruction civique : La nouvelle organisation de l'armée suisse.* — *Vocabulaire.* — *Rédactions.* — *Dictées.* — *Gymnastique.* — *Variété.*

LES PRINCIPES PHILOSOPHIQUES DE LA PÉDAGOGIE

(Fin.)

Cette œuvre possible, légitime, nécessaire même, dans quel esprit doit-elle être entreprise? Kant répond : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, en toi et dans les autres, toujours comme une fin, jamais comme un moyen ». Traiter l'humanité comme une fin, c'est pour l'éducateur s'efforcer de la conduire vers l'idéale perfection. Or, quelle est cette perfection? L'idée de perfection comprend deux idées essentielles, celle de l'intensité de l'être et celle de l'harmonie qui doit exister entre ses parties. L'homme idéal serait celui, en effet, dont toutes les facultés auraient atteint leur plus haut degré de puissance, tout en étant subordonnées les unes aux autres. Ce principe a des conséquences diverses.

Non multa, sed multum, disaient les Anciens. A quoi bon apprendre beaucoup de choses? Réaliser un gain vraiment sérieux et vraiment fécond, voilà ce qui importe. Une connaissance est insignifiante et vaine lorsqu'elle n'a pas été profondément assimilée et qu'elle demeure dans le souvenir à titre de simple dépôt. Comenius l'a éloquemment montré : « il faut mettre les mots avec les choses, les choses avec les mots. C'est aussi l'avis de Port-Royal, de Diderot, de Locke, de Pestalozzi et du Père Girard et, plus près de nous, celui de Leibniz qui recommande de ne pas prendre « la paille des mots pour le grain des choses ».

D'autre part, l'éducateur s'inspirera de la règle de l'évidence formulée par Descartes : « De ne jamais recevoir aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle ». C'est la substitution de l'esprit moderne à l'esprit scolastique, de la liberté intellectuelle à la servitude intellectuelle. C'est la proclamation de cette simple vérité qu'une connaissance ne mérite ce nom et ne devient nôtre que dans la mesure où elle est claire et distincte. L'observation de ce principe a conduit tout naturellement aux leçons sur les choses « par les choses avec Comenius et Locke, Rousseau et Basedow, Pestalozzi et Herbart. » Ce dernier montre comment l'expérience personnelle directe peut être heureusement combinée avec les descriptions et les récits du maître qui complètent cette expérience forcément limitée et fragmentaire. Montaigne déjà l'avait dit qu'il ne fallait rien loger « en sa tête par autorité et à crédit ». Ainsi les connaissances doivent en premier lieu être claires et précises. De plus, elles doivent être bien ordonnées et liées les unes aux autres. Une systématisation des idées est nécessaire. « Il n'y a pas, écrit entre autres W. James, d'amélioration possible de la mémoire générale et élémentaire. On peut simplement améliorer la mémoire se rattachant à des systèmes spéciaux d'association ». Ce principe s'applique surtout à l'acquisition des connaissances ; le suivant domine l'éducation tout entière : La véritable éducation consiste moins en préceptes qu'en exercices. Agir et faire agir, appliquer ce que l'on sait de cent manières diverses. Dans l'ordre moral, Rousseau et, après lui, Spencer pensent que l'enfant saura tirer de lui-même la leçon que comportent les conséquences naturelles de sa conduite. L'exercice et l'habitude, si utiles dans la vie intellectuelle, ne le sont pas moins dans le domaine moral. « Nous acquérons les vertus après les avoir préalablement pratiquées ». Les psychologues et les physiologistes nous apprennent que seul l'exercice peut développer et aguerrir le caractère et la volonté ; tout aussi bien que les muscles, c'est par une espèce d'entraînement que cette dernière acquiert ses trois qualités essentielles : l'énergie, la persévérance et la décision. L'effort, voilà ce qui fortifie. Il faut en demander constamment à l'enfant, afin qu'il sente, en agissant, qu'il a une volonté et qu'il la trempe par l'action.

Toutefois, on aurait tort de rejeter l'instruction et les préceptes. « Travaillons à bien penser, voilà le vrai principe de la morale », disait Pascal. On sait ce que signifient ces mots *l'éducation par l'instruction*, dans le système de Herbart. Pour Herbart, les idées sont le fonds de l'âme et ce sont elles qu'il faut, au moyen de l'enseignement, former, grouper, constituer en un système solide. Selon le Père Girard, les idées déterminent les sentiments et, par suite, la conduite : « L'homme aime comme il pense » et nous agissons comme nous pensons. M. Boutroux précise : « Toute science, sans doute, n'est pas efficace pour rendre l'homme meilleur ; mais la science morale proprement dite est un important mobile d'action pour l'homme. » De son côté, M. Fouillée considère les idées comme des forces qui tendent à se réaliser. Pour W. James enfin, les agents psychologiques de notre vie individuelle ne sont autres que nos idées.

Ainsi l'instruction serait presque le tout de l'éducation morale. Le Père Girard croit que les véritables ressorts de notre activité sont les tendances affectives, mais que les idées ont prise sur ces tendances et peuvent à la longue les modifier. On connaît la théorie herbartienne de l'éducation par l'instruction : de l'idée au désir et du désir, de l'intérêt, genre d'activité intellectuelle que l'instruction doit provoquer, à la volonté, à l'action. Pour Herbart, l'instruction morale n'est efficace qu'à la condition de faire appel aux tendances du sujet à élever et d'essayer d'en former d'autres en se servant de celles-ci.

* * *

Pour que l'éducation permette à l'homme de s'approcher autant que possible de la perfection de sa nature, il faut qu'elle soit le développement harmonieux de toutes nos facultés. L'unité de l'œuvre suppose une unité de direction. Reste à savoir quelles facultés seront subordonnées aux autres et d'après quel plan on établira l'équilibre. Presque tous les philosophes de l'éducation accordent la prédominance aux facultés morales, à la loi morale. Ils donnent la place d'honneur à la volonté et à l'attention volontaire, mais on développera aussi le corps, sans oublier que les facultés morales, et, au-dessous d'elles, les facultés intellectuelles, si inti-

mément liées à celles-ci, ont une importance plus grande, et on exercera ce corps en partie dans leur intérêt.

Les facultés intellectuelles, elles, seront toutes développées et elles le seront surtout dans l'intérêt de l'éducation morale. Mémoire, imagination, jugement, abstraction, généralisation demanderont des soins spéciaux.

Il en sera de même des diverses tendances de notre sensibilité : inclinations bienveillantes et penchants esthétiques doivent trouver une large place dans cette œuvre, qui, en fin de compte, consiste à développer chez l'enfant toutes les facultés humaines, conformément au principe de l'harmonie.

Cet idéal rationnel, l'éducateur devra le réaliser par tous les moyens. Bacon, Ratich, Rousseau, Herbart en ont proposé plusieurs. Herbart, reprenant une idée de Condillac, admet les principes des étapes historiques. Chaque individu, dans son développement, suit à peu près la même marche que l'humanité. Nous devons respecter cette marche naturelle. Spencer donne comme base à l'éducation progressive le principe de l'évolution et celui de l'hérédité.

Le maître s'inspirera en tout cas du principe de l'éducation progressive : il se demandera sans cesse quel stade de son évolution intellectuelle tel élève semble avoir atteint. Il ne se contentera pas de constater chez lui les dispositions attribuables à l'âge, il recherchera celles qui sont dues au sexe, à la race, au groupe social dont l'élève fait partie, à mille influences normales ou anormales, et finalement celles qui ne s'expliquent pas, mais qui caractérisent néanmoins l'individu.

* * *

Enfin, une dernière question se pose, celle des moyens de gouvernement. Nous pouvons trouver l'enfant rebelle à nos soins et à notre influence. A quels motifs et à quels mobiles faudra-t-il faire appel, à la crainte, à l'amour-propre, à l'intérêt ? Le premier de tous les mobiles, c'est l'affection. L'aimant copie l'aimée. Pestalozzi, Mme Pape-Carpentier l'ont surabondamment montré : Nous ne valons qu'autant que nous aimons. Aimez et faites-vous aimer, telle est la maxime dernière de l'art de l'éducation.

Les auteurs, en matière de conclusion, terminent ainsi leur très suggestive étude : L'éducation est réellement possible, et si elle rencontre toujours des obstacles très sérieux, elle n'est cependant pas une pure utopie. C'est une entreprise difficile, aléatoire, mais légitime en fait et en droit, bien plus, nécessaire au plus haut point. Elle doit poursuivre un but bien défini, former l'enfant à la vie la plus complète, en l'élevant à la fois pour lui-même et pour tous les groupes sociaux dont il fait partie. C'est aussi à tous ces groupes que revient la tâche de l'éduquer, mais à aucun d'entre eux n'incombe, à l'exclusion des autres, cette charge glorieuse autant que périlleuse, et c'est de leur intime collaboration qu'il faut attendre les meilleurs effets. Enfin, les éducateurs n'auront garde de considérer leur tâche comme une affaire de peu de conséquence : pour s'acquitter convenablement des obligations que la raison leur impose, ils ne devront ignorer ni l'humanité idéale vers laquelle il faut tendre, ni l'humanité réelle qu'il s'agit de modifier ; ils emploieront, pour essayer de diriger celle-ci vers la perfection, les moyens les plus dignes d'elle, ceux que leur inspireront leur esprit et leur cœur : bref, leur œuvre sera une œuvre de raison, de respect et d'amour.

Tel est ce petit ouvrage de deux jeunes éducateurs et philosophes français. Il est bourré d'idées et de faits et provoque à chaque pas la réflexion. Il oriente nettement le lecteur au milieu des controverses et des débats contradictoires du temps présent. Il constitue une très lumineuse introduction à l'étude de la pédagogie générale. De plus, il apporte aide et réconfort aux éducateurs de tous grades. Trois mots, raison, respect et amour, le résument ; ils marquent le terme de l'œuvre et caractérisent l'entreprise « glorieuse autant que périlleuse » à poursuivre.

F. GUEx.

GRAPHOLOGIE ET ÉDUCATION (suite).

Hâchée ; les lettres sont toutes indépendantes les unes des autres, parfois même les jambages des lettres ; c'est un signe d'intuition, de sensibilité intellectuelle, de tendance à l'utopie. Dans l'écriture supérieure, le graphisme hâché révèle une imagination créatrice, faculté spéciale aux artistes et aux hommes de génie. Cette écriture annonce les caractères indépendants.

Liée ; lettres liées les unes aux autres dans le corps d'un mot et souvent deux ou trois mots ensemble. Elle dévoile la suite dans les idées, la faculté de déduction. L'exagération du signe indique que le scripteur est atteint de la manie du paradoxe, des sophismes.

Retouchée ; elle témoigne d'un désir de perfectionnement, l'amour de la clarté, de la recherche du mieux, de la politesse. Elle se reconnaît aux corrections faites après coup. On peut aussi y voir une tendance à cacher certains actes spontanés.

Sobre ; se distingue par la modération de son tracé. Elle révèle la supériorité, le caractère pondéré, réfléchi.

Résolue ; le signe distinctif est la barre de *t* forte, courte et carrée, comme une massue à son extrémité. On la rencontre souvent associée à l'écriture montante. Tous les traits marqués indiquent la résolution.

Hésitante ; s'oppose à l'écriture résolue ; barres de *t* toutes petites, placées en arrière de la lettre ; le graphisme à quelque chose de tremblottant, de peu sûr qui dénote une nature faible et versatile.

Typographique ; caractérisée par les majuscules, se rapprochant le plus possible de la simplicité typographique. Dans une écriture supérieure, elle dénote l'amour de la forme, les aptitudes artistiques.

Descendante ; indique une dépression morale ou physique.

Montante ou *ascendante* ; indice d'excitation, d'enthousiasme, d'entrain ; si l'écriture est grimpanche, c'est de l'exaltation.

Droite ; c'est-à-dire suivant une ligne directe, ni montante, ni descendante ; c'est le signe des natures pondérées, énergiques, calmes, allant droit leur chemin sans trop s'inquiéter de ce qui se passe à droite ou à gauche.

Filiforme ; c'est-à-dire presque semblable à un fil tiré en travers de la page ; signe d'impénétrabilité du caractère.

Serpentine ; cette écriture est montante et descendante tour à tour, dans la même ligne, parfois dans le même mot. Signe de souplesse intellectuelle, de diplomatie. Dans un graphisme inférieur, c'est la ruse et le mensonge. Marque aussi la nervosité.

Égale ; indique une sensibilité et une activité plutôt faibles, une tendance à la routine, peu d'impressionnabilité. Dans une écriture supérieure, ce tracé est souvent un signe de droiture, de fidélité. Elle est généralement le propre des natures apathiques.

Inégale ; c'est l'inverse de la précédente, donc impressionnabilité, agitation. Les nuances en peuvent être très variées. Dans les natures supérieures, elle indique une grande puissance d'émotion.

Cette rapide revue des différentes écritures constitue une étude nécessaire si l'on veut arriver à quelque résultat. Car ce qui se rapporte à l'écriture en général peut être appliqué à chaque lettre en particulier. Ainsi, l'on rencontrera dans le même manuscrit l'écriture hâchée et l'écriture liée, l'écriture égale et l'écriture inégale, aussi bien que dans le corps d'un même mot des lettres hâchées et des lettres liées, des lettres égales et des lettres inégales. On fera bien de chercher et de comparer ces différentes écritures.

En face de l'écriture d'un enfant, l'éducateur commencera par examiner auquel des trois types principaux elle se rattache ; puis, en attendant d'autres connais-

sances, il observera à quel ou quels genres de graphisme il peut la rapporter. L'écriture pourra être à la fois renversée, lente, serpentine, retouchée, anguleuse, — ou inclinée, pâteuse, sobre, simple, simplifiée, arrondie, — ou droite, égale, liée, calligraphique. Mais, je me hâte de le dire aux personnes tentées de croire, parce qu'elles possèdent certaines aptitudes pour cette science, qu'en peu de temps elles vont arriver à la maîtrise, de ne pas se lasser d'étudier, de comparer, d'analyser, de déduire. *C'est en forgeant qu'on devient forgeron.*

Les maîtres d'école, professeurs, etc., sont particulièrement bien placés pour s'exercer à la pratique de cet art. Les 20, 30, 40 genres d'écritures qui passent chaque année sous leurs yeux leur permettent de faire des observations renouvelées et fructueuses. Lorsqu'ils auront une connaissance exacte des signes, qu'ils les auront étudiés dans l'écriture et confrontés avec ce qu'ils peuvent comprendre de l'âme du scripteur, ils seront heureux de pouvoir, à l'aide de la graphologie, user envers l'un de plus de sévérité, de plus de douceur envers l'autre. Avec les enfants qui auront une écriture *lente*, il faudra mettre les points sur les *i*, tandis qu'avec ceux dont l'écriture accusera la rapidité, la facilité d'assimilation, l'intuition, il faudra se garder d'un flot de paroles inutiles. Lorsqu'une classe compte une quarantaine d'élèves, il est difficile, il est vrai, de tenir compte de tous les caractères. C'est même là le point défectueux du système scolaire tel qu'il a été et est encore compris. Mais en attendant qu'un nouvel ordre de choses s'établisse, il est du devoir des instructeurs et éducateurs de tenir compte, dans la mesure du possible, de la différence de capacité intellectuelle et physique, afin que les moins doués ne soient pas sacrifiés aux mieux doués, et vice-versa.

Cette capacité de distribuer à chacun la pâture intellectuelle, selon la mesure où il peut la recevoir, révélera l'*artiste parfait et conscient de sa responsabilité.*

J. CANDOLFI.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Mutualité et assurance pour le corps enseignant primaire. — Cette question de toute importance fera l'objet d'une étude spéciale au sein des différentes sections de la Société pédagogique vaudoise. Il serait bon à cet effet de désigner à l'avance des rapporteurs compétents qui puissent s'entourer de tous les renseignements désirables, afin de ne pas étudier cette question au pied levé et peut-être la repousser, faute d'éclaircissements, ce qui serait regrettable, car le corps enseignant aura là, une belle occasion de faire preuve de solidarité et de mettre de côté toute idée d'égoïsme et d'imprévoyance. Pour l'instant, nous sommes la seule association qui n'ait encore rien fait en matière de mutualité et d'assurance. Il faut nous mettre à l'œuvre sans retard, sûrs que nous sommes de rencontrer l'appui de l'autorité compétente. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question un peu plus tard ; pour l'instant, les rapporteurs qui désireraient se renseigner plus amplement, peuvent s'adresser à M. O. Badel, instituteur à Vulliens, qui donnera volontiers tous les renseignements nécessaires.

A. D.

*** **Retraite.** — M. Alfred Guignard, instituteur à Villars-Bramard, vient de prendre sa retraite après trente et une années d'enseignement, passées dans le même poste.

M. Alfred Guignard a toujours été l'éducateur de devoir, l'homme bon et dévoué, le maître aimé, l'ami et le vrai collègue. Il aimait sa classe et s'intéressait spécialement aux jeunes élèves qu'il entourait de sollicitude. Par ses qualités de cœur et de caractère, il sut gagner l'affection de chacun, et c'est avec un sentiment de vif regret que l'on prend congé de ce serviteur zélé et persévérant.

Les autorités scolaires lui ont témoigné leur reconnaissance en lui faisant présent d'un magnifique service en argent.

Ses élèves, eux aussi, ont tenu à lui témoigner leur affection en lui remettant, par l'entremise des plus petits, deux superbes gerbes de fleurs et un joli cadeau. Notre dévoué collègue emporte ainsi le souvenir réconfortant de la gratitude, si rare à notre époque.

A notre tour, et au nom de tous ses collègues du corps enseignant vaudois, nous lui présentons nos meilleurs vœux pour une retraite heureuse et paisible, passée agréablement au milieu des siens, et nous lui disons merci pour le bel exemple de dévouement et de persévérance qu'il nous a donné. A. D.

*** **Ecoles normales.** — Ont obtenu le brevet de capacité pour l'enseignement primaire à la suite des examens complémentaires de la session d'automne : MM. Paul Bassin, Louis Blanc, Marc Jaton, Isaac Renaud, Benjamin Ruchet et Mlle Marguerite Curchod.

Brevet spécial pour l'enseignement dans les classes enfantines et les travaux à l'aiguille : Mlle Alice Brouty.

JURA BERNOIS. — Rapport de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne. — Nous extrayons de ce rapport, présenté par M. le Conseiller d'Etat Lohner, diverses données qui peuvent intéresser les lecteurs d'autres cantons.

1. *Synode scolaire.* — Le synode scolaire cantonal estime que la réorganisation des écoles normales d'institutrices est urgente. Il demande que les études des élèves soient prolongées d'une année et se fassent ainsi en quatre ans. Le synode a présenté également des propositions pour la revision de la loi sur les écoles de couture. De tous côtés on réclame la création d'écoles complémentaires de jeunes filles. Cette question pourra trouver sa solution dans la revision de la loi dont nous parlons.

2. *Recrutement du corps enseignant primaire.* — Soixante-trois instituteurs et soixante institutrices de langue allemande, seize instituteurs et trente-huit institutrices de langue française ont obtenu le brevet primaire au printemps 1911.

3. *Brevet de maîtresse d'ouvrages.* — Quatorze élèves des cours d'économie domestique de Berne ont été brevetées. Il n'y a pas eu de cours dans le Jura.

4. *Ecoles primaires supérieures.* — Les écoles primaires supérieures sont au nombre de 47 avec 58 classes. Le Jura pour sa part en compte 13 avec 17 classes.

5. *Travaux manuels.* — L'enseignement des travaux manuels pour garçons se donne dans 13 localités dont 6 dans le Jura, savoir Corgémont, Villeret, Plagne, Sonvilier, Tramelan-dessus et Bonfol. Le cartonnage et la menuiserie sont depuis plusieurs années enseignées aux écoles normales de Berne et de Porrentruy.

6. *Cours de gymnastique.* — Des cours de gymnastique pour maîtres et maîtresses ont eu lieu dans presque tous les districts. Cinq cent soixante-douze institutrices et cinq cent vingt-quatre instituteurs y ont pris part. Le canton accorde un subside de 40 francs aux membres du corps enseignant qui suivent les cours organisés par la Société des maîtres de gymnastique avec l'aide financier de la Confédération. Le nouveau manuel fédéral de gymnastique a paru en édition allemande; l'édition française n'est pas encore annoncée.

7. *Remplacement des instituteurs malades.* — En 1911, on compte 318 remplacements par suite de maladie, 95 remplacements pour cause de service militaire et 27 remplacements pour d'autres motifs, soit au total 440 remplacements pendant 15 421 journées. De ce chef, l'Etat a payé 19 626 fr. 60, soit le tiers légal des frais.

8. *Classes d'encouragement.* — Des classes d'encouragement ont été introduites à Oberbalm et à Langenthal avec l'autorisation de la Direction de l'instruction publique. C'est à la suite d'une conférence donnée à Berne, par le Dr Sickinger de Mannheim, que M. Bürki, actuellement inspecteur scolaire, prit l'initiative d'organiser à Oberbalm des classes d'encouragement destinées aux élèves qui ne peuvent suivre l'enseignement normal donné à leurs camarades d'intelligence moyenne. Disons qu'un rapport spécial sur ces essais a été publié dans les *Seminarblätter*, du Dr Schneider, directeur de l'école normale de Berne.

9. *Classes spéciales pour anormaux.* — Il existe des classes spéciales pour anormaux, à Berne, Thoun, Steffisbourg, Langnau, Langenthal, Lotzwil et Berthoud. Un cours d'instruction pour les maîtres de ces écoles spéciales a eu lieu à Berne, du 24 avril au 17 juin 1911, sous les auspices de la Confédération. L'Etat de Berne a versé également un subside de 2 000 francs.

10. *Librairie de l'Etat.* — La gratuité des manuels scolaires est introduite dans 1926 classes et celle des fournitures dans 1634 classes. La contribution de l'Etat à la gratuité des livres et fournitures scolaires s'est élevée à 56 711 fr. 80. La librairie de l'Etat a vendu 229 142 ouvrages scolaires pour une valeur de 170 094 fr. 05.

11. *Bibliothèques scolaires.* — Il a été accordé 115 subsides de 50 fr. aux bibliothèques qui ont demandé une subvention; 2 bibliothèques ont reçu des livres.

12. *Exposition scolaire permanente.* — Les collections sont évaluées à 120 645 francs. Le nombre des visiteurs a été de 4190. Le nombre des prêts est de 21 397. Tous les cantons, sauf Uri et Schwytz, sont intéressés à la communication d'ouvrages pédagogiques, de tableaux, de cartes, de collections spéciales, etc. Les envois ont lieu en franchise de port pour autant qu'ils ne dépassent pas le poids de deux kilos.

13. *Pensions.* — 279 instituteurs et institutrices pensionnés reçoivent, au total, 97 360 fr. auxquels il faut ajouter 31 235 fr. pris sur la subvention fédérale. La pension cantonale varie de 150 à 400 fr., et le supplément, de 50 à 360 francs. (A suivre.)

H. GOBAT.

PARTIE PRATIQUE

INSTRUCTION CIVIQUE

La nouvelle organisation de l'armée suisse.

Les corps d'armée n'existent plus. L'armée suisse comprend :

- a) 6 divisions ;
- b) les garnisons du Gothard et de St-Maurice ;
- c) d'autres troupes subordonnées au commandant de l'armée représenté en temps de paix par le Département militaire suisse ; parmi ces troupes, mentionnons 4 brigades de cavalerie (guides et mitrailleurs), 3 groupes d'artillerie à pied, 9 compagnies de boulangers, 3 bataillons de pontonniers et 6 brigades d'infanterie de landwehr.

Voici maintenant la composition de la première division :

Infanterie.

La 1^{re} division comprend trois brigades d'infanterie (dont une, la troisième, de montagne). Chaque brigade a deux régiments et chaque régiment trois bataillons (sauf le régiment 4 et le régiment de montagne 5 qui n'ont que deux bataillons).

A noter que le régiment de montagne 6 (bataillons 11, 12 et 88) se recrute dans le Valais ; le régiment 4 (bataillons 10 et 13) dans le canton de Genève ; deux compagnies du bataillon 90, dans celui de Neuchâtel ; les deux autres compagnies du 90 ainsi que les bataillons 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et le bataillon 1 de carabiniers se recrutent dans le canton de Vaud.

A part cela, l'infanterie comprend encore une compagnie de cyclistes et un groupe de mitrailleurs d'infanterie à trois compagnies.

Cavalerie.

Un groupe de guides comprenant deux escadrons.

Artillerie.

La 1^{re} brigade d'artillerie se compose de deux régiments, d'un groupe d'obusiers, et d'un groupe d'artilleurs de montagne. Chaque régiment a deux groupes, et chaque groupe a trois batteries (le groupe d'obusiers et le groupe d'artilleurs de montagne n'ont que deux batteries.)

Parc de division.

Le parc de division comprend deux groupes de parc (chaque groupe a 3 compagnies), un groupe de parc d'obusiers de montagne, et un groupe de convois de montagne divisé en 4 compagnies ; deux compagnies transportent la munition, deux transportent les vivres.

Génie.

Un bataillon de sapeurs, une demi-compagnie de pontonniers, une compagnie de pionniers télégraphistes et une compagnie de signalistes.

Service de santé.

Un groupe sanitaire et un groupe sanitaire de montagne.

Troupes des subsistances.

Un groupe des subsistances à deux compagnies.

REMARQUES. La brigade 3 d'infanterie, la 3^e compagnie du groupe de mitrailleurs d'infanterie, une compagnie de sapeurs, le groupe d'artilleurs de montagne 1, un groupe de convois de montagne et un groupe sanitaire sont spécialement équipés pour la guerre en montagne et forment les *troupes de montagne*.

Les infirmiers et les brancardiers s'appellent maintenant *soldats du service de santé*.

LA NOUVELLE PREMIÈRE DIVISION

Infanterie.

BRIGADE 1.

Régiment 1 :

Bat. 1. Bat. 2. Bat. 3.

Régiment 2 :

Bat. 7. Bat. 90. Bat. 1 carab.

BRIGADE 2.

Régiment 3 :

Bat. 4. Bat. 5. Bat. 6.

Régiment 4 :

Bat. 10. Bat. 13.

BRIGADE 3 MONTAGNE.

Régiment 5 :

Bat. 8. Bat. 9.

Régiment 6 :

Bat. 11. Bat. 12. Bat. 88.

GROUPE 1

de mitrailleurs d'inf.

Cie I. Cie II. Cie III montag.

COMPAGNIE 1.

de cyclistes.

Cavalerie.

Groupe 1 de guides :

Escadron 1.

Escadron 9.

Artillerie.

BRIGADE D'ARTILLERIE 1 :

Régiment 1. Régiment 2.

Gr. 1. Gr. 25. Gr. 1. Gr. parc. Gr. convois.
Gr. 1. Gr. 2. Gr. 3. Gr. 4. d'art. mont. d'obusiers. Gr. 2. d'ob. 25. de montag.

PARC DE DIVISION 1 :

Génie.

Bat. 1 de sapeurs. $\frac{1}{2}$ Cie pontonn. Cie télégr.

Cie des signalistes.

Service de santé.

Gr. sanitaire 1. Gr. sanitaire de mont.

Troupes des subsistances.

Gr. des subsistances.

NOTA. Le tableau qui précède peut être relevé dans le cahier mensuel. L'intérêt qu'apporteront les élèves à cette leçon sera considérablement augmenté si l'on fait représenter les différentes unités de la division par des signes conventionnels, par exemples : bataillon d'infanterie, rectangle rouge ; bataillon d'infanterie de montagne, rectangle jaune ; bataillon de carabiniers, rectangle rouge avec, à l'intérieur, un petit rectangle blanc ; compagnie de mitrailleurs, rectangle rouge (ou jaune) avec cercle blanc à l'intérieur ; escadron de guides, rectangle mi-partie rouge et blanc ; compagnie de cyclistes, rectangle rouge surmonté d'une roue ; bataillon de sapeurs, rectangle rouge surmonté de deux haches ; compagnie de pontonniers, rectangle rouge surmonté d'une ancre ; compagnie de signalistes, rectangle rouge surmonté d'un drapeau ; groupe sanitaire, croix rouge dans un cercle blanc, etc., etc.

Dessin. Ce tableau peut être aussi reproduit sur une feuille de papier à dessin (24 × 33). Faire une marge de 2 cm. à gauche et à droite ; tracer ensuite de gauche à droite des lignes parallèles à 1 cm. de distance les unes des autres. Les rectangles représentant les bataillons auront 2 cm. de longueur et seront séparés par une distance de 1 cm. Le mot *Infanterie* s'écrira sur la 4^e ligne, le mot *Cavalerie* sur la 15^e, *Artillerie* sur la 18^e, *Génie* sur la 23^e, *Service de santé et Troupes de subsistances* sur la 28^e ligne. Le dessin sera tracé à l'encre, puis passé en couleurs.

Lecture : Notre armée. Le soldat vaudois (Dupraz et Bonjour, page 22). Une revue de milices suisses à Genève, par R. Toepffer (D. et B. page 23).

Rédactions : Un défilé. — Les manœuvres. — Le service militaire. — La défense de notre patrie.

Dictées : Le soldat pieux. — Notre armée. — Le soldat.

A. B.

VOCABULAIRE

1. Militaire, fantassin, fusilier, carabinier, cavalier, dragon, guide, artilleur, canonnier, mitrailleur, cycliste, sapeur, pontonnier, pionnier, aérostier, infirmier.

2. Infanterie, cavalerie, artillerie, génie.

3. Soldat, appointé, caporal, sergent, fourrier, sergent-major, adjudant, sous-officier, officier, lieutenant, capitaine, major, colonel, général.

4. Rang, section, peloton, compagnie, bataillon, escadron, batterie, régiment, brigade, division.

5. Parc, train d'armée, groupe des subsistances, train de ligne, convoyeur, service de santé, fortification.

6. Equipement, tunique, vareuse, guêtre, képi, ceinturon, cartouchière, havresac, gourde, gamelle.

7. Armement, arme, fusil, carabine, mousqueton, revolver, baïonnette, yatagan, sabre, canon, mitrailleuse, obusier, portée, précision, projectile, poudre, cartouche, balle, boulet, obus, bombe, arme blanche, arme à feu.

8. Viser, pointer, tirer, fusiller, canonner, mitrailler, assiéger, fortifier, fusillade, canonnade, mitraille.

9. Drapeau, emblème, honneur de la patrie.

10. Musique, tambour, trompette, clairon, signal, signaux, marche entraînante, marquer le pas, sonner la charge, au drapeau.

11. Conscrit, recrue, caserne, camp, quartier, poste, cantine, salle de police, chambrée.

12. Armée permanente, milices, élite, landwehr, landsturm.

13. Servir la patrie, passer son école militaire, les manœuvres, faire l'exercice, monter la garde, faire une corvée, aller en patrouille, être en faction, l'étape, la halte, l'inspection, la revue, le défilé, qui vive ! garde à vous ! fixe ! rompez les rangs !

QUESTIONNAIRE. Quel devoir les jeunes Suisses ont-ils à remplir envers la patrie à l'âge de dix-neuf ou vingt ans ? — Comment s'appelle celui qui accomplit son service militaire ? — Nommez les différentes catégories de soldats ? — Com-

ment s'appellent les soldats à pied ? — à cheval ? — ceux qui servent dans l'artillerie ? — le génie ? — Par qui les soldats sont-ils commandés ? — Quel est le grade le plus élevé dans l'armée suisse ? — Quand nomme-t-on un général ? — Citez des noms de généraux ? — Indiquez les principales divisions de l'armée ? — Nommez les différentes parties de l'équipement et de l'armement du soldat ? — Quelle est l'arme principale du fantassin ? — du cavalier ? — de l'artilleur ? — de l'officier ? — Que lance un fusil ? — un canon ? — Qu'entend-on par arme blanche ? — arme à feu ? — arme défensive ? — offensive ? — Que signifient les mots : mettre bas les armes ? — rendre les armes ? — sortir avec armes et bagages ? — Quelles sont les fractions de l'armée qui ont un drapeau ? — Que représente le drapeau ? — Pourquoi doit-on le garder ? — le défendre ? — Citez des faits de l'histoire nationale rappelant la défense du drapeau ? — A quoi servent la musique et les tambours ? — Où les soldats font-ils le service militaire ? — Nommez quelques parties de la caserne ? — Indiquez ce que l'on entend par armée permanente ? — milices ? — Quels pays ont une armée permanente ? — une armée de milices ? — Quels soldats font partie de l'élite ? — de la landwehr ? — du landsturm ? — Donnez le sens des expressions contenues dans le n° 13 du vocabulaire ? — Que signifient les mots : être sous les drapeaux ? — défendre l'honneur du drapeau ? — belligérants. — neutres ? — vainqueurs ? — vaincus ? — se rendre avec les honneurs de la guerre ? — armistice ? — signer la paix ? M.

RÉDACTIONS

Le drapeau du bataillon.

PLAN : Description. — Emblème de la patrie. — La garde du drapeau. — Les honneurs. — Que doit-on faire au passage du drapeau ? M.

Le service militaire.

Un de vos amis a publié dans un journal un article contre le service militaire. D'après lui, ce service devrait être aboli, pour deux raisons : 1^o Les anciens Suisses ne connaissaient pas le service militaire et cela ne les empêchait pas d'être vainqueurs. 2^o La Suisse étant neutre n'a rien à craindre des autres puissances. — Vous lui écrivez pour réfuter ses raisons.

L..., le 28 septembre 1912.

Cher ami,

J'ai lu ton article il y a un instant et je me suis aperçu que tes idées n'ont pas changé. Donc, selon toi, le service militaire devrait être aboli. Pour le prouver, tu nous donnes deux raisons très simples, très compréhensibles, qui ne vont pas manquer de convaincre un grand nombre de personnes de l'excellence de ta proposition. « Plus de service militaire ! » s'écrieront elles après toi. Et si quelques soldats manquent de goût pour le service, crois-tu que tes arguments leur aideront à faire joyeusement leur prochain cours de répétition. Essayons de raisonner sérieusement et voyons si, ce que tu proposes, serait un bien pour notre patrie.

Les anciens Suisses, dis-tu, ne connaissaient pas le service militaire, et cela ne les a pas empêchés d'être vainqueurs dans un grand nombre de batailles. Sans

doute, ils ne connaissaient pas le service militaire, mais leurs adversaires ne le connaissaient guère mieux. Les temps ont changé. Franchement, crois-tu qu'au jour du danger il suffirait de réunir tous les hommes valides de notre pays, de les jeter à la frontière pour qu'immédiatement les ennemis tournent le dos. Non, une armée levée ainsi, à la hâte, manquant de chefs expérimentés, formée de soldats n'ayant aucune notion des choses militaires, cette armée accomplirait-elle des prodiges de vaillance, se distinguerait-elle par une bravoure à toute épreuve, ne résisterait pas longtemps à des troupes disciplinées et entraînées.

En face des armements formidables de ses puissants voisins, le devoir de la Suisse est de se créer une armée forte, instruite et disciplinée. Mais ici je t'entends objecter : « La Suisse est neutre, elle n'a donc rien à craindre de la part des puissances qui l'entourent ». Le voilà bien, le grand argument : la Suisse est neutre ! C'est aussi ce que disait la diète suisse à l'empereur d'Autriche, en 1813, et cela n'a pas empêché l'armée autrichienne de traverser toute la Suisse, de la Thurgovie à Genève. La Suisse est neutre ! et cela n'a pas empêché les Alliés de réquisitionner de l'argent et des vivres dans tous les villages où ils ont passé. Oui, la Suisse est neutre, mais il faut qu'elle sache faire respecter sa neutralité.

Ah ! lorsque les puissances auront compris l'inutilité de l'état de guerre, lorsqu'elles désarmeront, alors je dirai comme toi : « Plus de service militaire ! » Mais, en attendant, faisons notre devoir et soyons bons soldats.

Adieu, cher ami ; j'espère que mes raisons te convaincront de l'utilité de notre armée suisse. C'est sur ce souhait que je te quitte en te serrant cordialement la main.

Ton dévoué,

A. B.

HENRI.

DICTÉES.

Le soldat pieux.

Ils avaient une piété simple et profonde ces Confédérés de la Suisse primitive, qui, au péril de leur vie, mais comptant sur Dieu seul, fondèrent le solide et glorieux faisceau de la première alliance helvétique. Ils avaient un sentiment religieux vivace, ces Suisses de jadis, qui, au matin de la bataille, n'auraient pas voulu l'engager sans avoir fléchi le genou devant le Tout-Puissant. Ils avaient mieux qu'une piété de parade, ces Suisses de Saint-Jacques, qui, bien qu'écrasés par le nombre, mais ne voulant pas fléchir, lancèrent aux échos de la Birse cette parole de foi et d'héroïsme sublime : « Nos âmes à Dieu, nos corps aux Armagnacs ! ».

Notre armée.

Ne disons pas : « Nous sommes trop petits pour lutter. A quoi bon tant d'efforts et de dépenses ? Nous serons écrasés. » Ils étaient bien petits aussi ces Suisses de Sempach, de Naefels et de Grandson ; et cependant ils n'ont pas été écrasés ! C'est qu'ils étaient unis ; c'est qu'ils avaient au fond du cœur, l'amour de la patrie suisse ; c'est qu'ils étaient fermement résolus à faire devant Dieu et pour le pays tous les sacrifices pour sauver leurs libertés ; c'est qu'ils savaient que quelques braves, luttant pour leurs foyers et pour le bon droit, font des miracles. A cet égard, notre armée actuelle, bien que petite sans doute, mais

défendant son territoire, se sentant forte de son bon droit, soutenue par la masse de la nation et par le souffle puissant du patriotisme de tous, l'armée suisse fera, n'en doutons pas, des merveilles encore.

A. CÉRÉSOLE.

Le soldat.

Le soldat, c'est l'homme auquel la patrie a confié la mission sacrée de veiller sur son honneur et de garantir son indépendance. En lui donnent l'uniforme et le fusil, elle lui a dit : « Prends cet équipement, prends ces armes. Désormais, souviens-toi que tu te consacres à mon service, que tu deviens mon défenseur, et que je compte sur toi. Rends-toi digne de la confiance que je te témoigne. La tâche que je t'impose est si noble, que de nobles cœurs seuls peuvent s'en acquitter. Tandis que tu t'habitues au maniement des armes, que tu t'exerces à supporter le froid, le chaud, la fatigue, que tu t'assouplis à l'obéissance, le pays, grâce à toi qui veilles sur lui, peut se livrer tranquillement aux travaux de la paix. Sois donc fier de ta mission. Et cet uniforme que portèrent tes aïeux sur tant de champs de bataille, respecte-le, garde-toi de le déshonorer. G. DURUY.

GYMNASTIQUE.

Cours normal de gymnastique à Neuchâtel.

(du 7 juillet au 5 août 1911.)

Leçon type, 3^e degré, élèves de 14 ans, composée et dirigée par MM. *Paul Vallotton*, instituteur, à Chêne-Pâquier; *Eugène Tripet*, aspirant maître de gymnastique, à Neuchâtel; *René Morerod*, élève instituteur, à St-Triphon; *Alexis Matthey*, instituteur, à Vallorbe; *Paul Schär*, élève instituteur, à Lausanne.

I. a) Exercices d'ordre et de marche.

Placement sur deux rangs (ligne de front). Passer de la ligne à la colonne de marche en rompant par groupes et reformer la ligne en conversant par groupes. Changements de direction de la colonne. Alternier le pas cadencé avec le pas changé. Etant en marche former l'ordre ouvert (en prenant les intervalles depuis le centre).

I. b) Exercices préliminaires à mains libres.

1^{er} ex.: 1. Poser la j. g. en av. en fléchissant la j. dr., bras fl. (poings aux épaules); 2. Poser la j. g. fl. plus en av. en tendant la j. dr., bras en haut; 3. = 1.; 4. Position normale. — Idem inverse.

2^e ex.: 1. Poser la j. g. en arr. en fléchissant la j. dr., poings aux épaules; 2. Poser la j. g. fl. plus en arr. en tendant la j. dr., bras en haut; 3. = 1.; 4. Pos. norm. — Idem inverse.

3^e ex.: 1. Poser la j. g. de côté en fléchissant la j. dr., poings aux épaules; 2. Poser la j. g. fl. plus de côté en tendant la j. dr., bras en haut; 3. = 1.; 4. Pos. norm. — Idem inverse.

II. Exercices de suspension. — Perches verticales.

1^{er} ex.: Sauter à la susp. fl. à 2 perches — descendre lentement à la susp. td. — puis à la st. Exercice exécuté 3 fois.

2^e ex.: Sauter à la susp. td. à 2 perches — fl. les bras — les tendre — descendre à la st. Exercice exécuté 2 fois.

III. a) *Exercices du torse.*

1^{er} ex.: Incliner le corps en av. en levant les bras en av. en haut. Redresser le corps et poser la j. g. en av. en fléchissant la j. dr. et en plaçant les m. à la nuque. Poser la j. g. fl. plus en av., bras de côté. Fermer en arr. à la flex. des j. à fond, bras en av. Position normale. — Idem en posant la j. dr.

2^e ex.: Incliner le corps en arr. en levant les bras en av. en haut. Redresser le corps et poser la j. g. en arr. en fléchissant la j. dr., m. à la nuque. Poser la j. g. fl. plus en arr., bras de côté. Fermer en av. à la fl. des j. à fond, bras en av. Position normale. — Idem en posant la j. dr.

3^e ex.: Fléchir le corps à g. en levant les bras de côté en haut. Redresser le corps et poser la j. g. de côté en fléchissant la j. dr., m. à la nuque. Poser la j. g. fl. plus de côté, bras de côté. Fermer à dr. à la flex. des j. à fond, bras en av. Position normale. — Idem inverse.

III. b). — Reforme la colonne de marche. Alternier le pas cadencé avec 2 minutes de pas de course. Exercices respiratoires. Reforme la ligne en conversant par groupes.

IV. *Exercices d'appui. — Barres parallèles.*

1^{er} ex.: Balancer 3 fois en écartant les j. à chaque bal. en arr., descendre dors. à g. avec $\frac{1}{4}$ de tour à dr.

2^e ex.: Balancer 2 fois et appui couché fac.; fléchir les bras en levant les j. alternativement; bal. et descendre fac. à dr. avec $\frac{1}{4}$ de tour à g.

V. a) *Exercice d'équilibre.*

Placer une poutrelle sur la poutre d'appui élevée à 1^m10. Marcher librement sur une poutrelle inclinée et arriver debout sur la poutre à la st. transv. Fléchir les j. et sauter en profondeur (à dr.) en appuyant la m. g. sur la poutre.

b) *Exercices de saut.*

1^{er} saut en hauteur à pieds joints par dessus une poutrelle de 50 cm.

2^e saut en longueur à pieds joints par-dessus deux poutrelles de 40 cm. de hauteur et distancées l'une de l'autre de 60 cm.

3^e saut en hauteur avec élan par-dessus une poutrelle élevée à 70 cm.

VI. a) *Exercice récréatif. — Jeu.*

Le ballon passé dans le cercle.

VI. b) *Exercices pour rétablir le calme dans l'organisme.*

Mouvements respiratoires.

E. HARTMANN et E. RICHÈME.

Professeurs de gymnastique.

VARIÉTÉ

La prose de nos écoliers.

Comparez Lausanne à une autre ville suisse.

.... Chaux-de-Fonds est plus agréable, surtout parce que ses rues sont presque toutes horizontales; si même quelques-unes ne sont pas tout à fait plates, au moins elles descendent toujours et ne vont pas en montant comme à Lausanne.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Ecoles primaires

Mesdames les institutrices et Messieurs les instituteurs non placés, disposés à desservir provisoirement jusqu'au printemps 1913, l'un des postes ci-après désignés, sont priés d'adresser leurs offres de services au Département de l'instruction publique, 1^{er} service, avant le 8 octobre, à 6 heures du soir, en mentionnant les places pour lesquelles ils se font inscrire et la date de leur brevet définitif ou provisoire.

1. **Borex.** — Institutrice, fr. 1000.— par an et autres avantages légaux.
2. **Envy.** — Instituteur, fr. 1200.— par an et autres avantages légaux.
3. **Oron-le-Châtel.** — Instituteur, fr. 1600.— par an et autres avantages légaux.
4. **Paudex.** — Instituteur, fr. 1600.— par an et autres avantages légaux.
5. **St-Livres.** — Institutrice, fr. 1000.— par an et autres avantages légaux.
6. **Yverdon.** — Instituteur, fr. 2000.— par an pour toutes choses.

Le Département de l'instruction publique a sanctionné les nominations ci-après :

Instituteurs : MM. ROCHAT, Louis, à Givrins; CHAMBAZ, Emile, à Villars-Bramard; FAUCONNET, Adrien, à Orbe.

Institutrices : M^{lles} DUCRET, Clémence, à Burtigny; CHABLOZ, Flora, au Villaret (Belmont s. Yverdon); VIRET, Elise, à Echallens; MONNET, Renée, à Lausanne; MAILLARD, Rose, à Vevey; HUCK, Violette, à Perroy; WILL, Hélène, à la Croix-Blanche (Epalinges); MICHOT, Sophie, à Givrins.

Enseignement secondaire

Le concours ouvert du 1^{er} août au 2 septembre en vue de la nomination d'un **contremaître-électricien** pour la section des mécaniciens-électriciens de l'**Ecole professionnelle d'Yverdon** est prolongé jusqu'au 15 octobre 1912.

Traitement initial: 2500 fr. Augmentations communales de 100 fr. tous les cinq ans.

Maximum: 3000 fr.

Adresser les inscriptions au Département de l'instruction publique, 2^e service.

Un congé est accordé aux membres du corps enseignant qui prendront part à l'assemblée générale de la Société vaudoise des maîtres secondaires, le samedi 5 octobre 1912.

Le Conseil d'Etat a nommé M. le pasteur Alexis MAMBOURY, en qualité de directeur du collège et école supérieure de Ste-Croix, pour la fin de la période quadriennale courante, et M. Alfred LOMBARD, pasteur, en qualité de maître de religion, au collège du dit lieu, à titre provisoire et pour une année.

PHOTOGRAPHIE C. MESSAZ

Rue Haldimand, 14, LAUSANNE

Spécialités : Portraits, poses d'enfants, groupes de famille et de sociétés.

L'atelier est ouvert tous les jours; le Dimanche de 9 h. à 4 h.

Téléphone 623. — Ascenseur.

Prix modestes.

Prix modestes.

MAISON MAIER & CHAPUIS

Rue du Pont
Rez-de-Ch., 1^{er} et 2^{me} Etage
LAUSANNE

MODÈLE

COMPLETS

PARDESSUS

COSTUMES ENFANTS

CAOUTCHOUCS

PÈLERINES

ROBES DE CHAMBRE

COSTUMES SPORT

VÊTEMENTS SUR MESURE

ESCOMPTE à 30 jours

10⁰/₀

aux Membres de la SPV.

DANS BONNE

FAMILLE FRANÇAISE

on prendrait des jeunes filles désirant suivre les écoles renommées supérieures ou primaires. — Confort, piano, surveillance et bons soins assurés. — Références. — Prix modéré.

S'adresser à Mme ROLLAND,

69, avenue du Léman, 69, LAUSANNE

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Max Schmidt & C^{le}

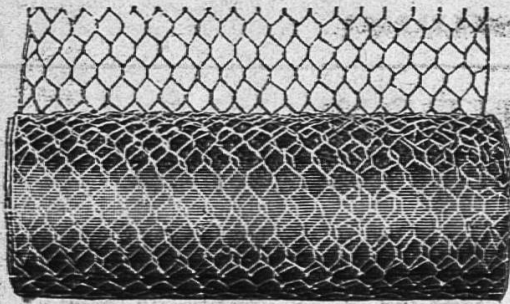
24 et 25, Place Saint Laurent
Terreaux, 2

LAUSANNE

Outils en tous genres pour l'Agriculture

PIERRES A FAULX

marque « CARBORUNDUM »



Cordonnerie de la Louve

J. REGAMEY & MARENDAZ

Téléphone 3995 8, rue de la Louve, 8 Téléphone 3995

CHAUSSURES : Confections en tous genres sur mesure

SE CHARGE DE TOUTES RÉPARATIONS SOIGNÉES DE CHAUSSURES ET CAOUTCHOUCS

Service à domicile — dans les 24 heures — Service à domicile

MAISON NYFFENEGGER

Rosset - Nyffenegger

→ 10, Rue de Bourg, 10 ←

CONFISERIE — PATISSERIE — GLACES

Vins fins - Liqueurs - Afternoon Tea

Téléph. 403 Salons de Rafraîchissements Téléph. 403

JULES CAUDERAY

ELECTRICIEN

Maison fondée en 1866.

28, rue d'Etraz **LAUSANNE** Téléphone 1063

Atelier spécial pour la construction et la réparation de tous appareils de physique, soit mécanique, optique ou électricité.

Appareils de démonstration pour écoles, etc., etc.

Editions FÖETISCH, Frères (S. A.)

à Lausanne

L'ORPHÉON

chœurs à 2 et à 3 voix égales à capella

Doret, G. , Les Glaneuses à 2 voix. —.25	Lauber, E. , Douze chants de Noël, 1 et 2 voix —.50
Lauber, E. , La Terre Helvétique, à 3 voix —.25	Cornelius, P. , 3 chants de Noël, 1 et 2 voix —.25
Plumbhof, H. , Les Alpes, à 3 voix. —.25	Kling, H. , Dix chants de Noël (I volume) 1 et 2 voix —.25
Boux, G. , Une voile sur le Léman à 2 voix —.25	— Dix chants de Noël (II volume) 1 et 2 voix —.25
Grunholzer, K. , Je m'en remets à Dieu, à 2 voix —.25	— Dix chants de Noël (III volume) 1 et 2 voix —.25
Schnyder, Ch. , Nostalgie, à 2 voix —.25	Mozart-Kling , Excursion, à 2 voix —.50
» Chanson printanière à 2 voix. —.25	Kling, H. , Marche des pinsons, à 2 voix —.50
Harnisch, A. , Vœux de nouvelle année —.25	Weber-Kling , 4 chœurs d'Euryanthe :
Grunholzer, K. , Lumière de Noël, à 2 voix —.25	No 1. Les examens, à 2 voix
Meister, C. , O sainte nuit, 2 voix —.25	No 2. Les promotions, à 3 voix —.50
Uffoltz, P. , Cloches, sonnez, à 2 voix —.25	No 3. Le départ, à 3 voix. —.50
Grunholzer, K. , Gloire à Jésus, à 2 voix —.25	No 4. Dans la forêt, à 3 voix
North, C. Paix sur la terre, 2 voix —.25	Rsini-Klisong , Jour charmant, à 2 voix —.50
Grunholzer, K. , Noël, à 2 voix. —.25	Cosson, A. , Petit enfant Jésus. (Noël) 1 ou 2 voix —.50
Mayor, Ch. Alouette légère, à 3 voix —.25	Rousseau, J. , Noël des bûcherons, à 3 voix —.50
de Faye-Jozin, F. , La chanson du vieux moulin, à 2 voix. —.50	— O Christ ! Tu sors de la poussière. (Chant de Pâques), à 3 voix —.50
— Le même, à 3 voix. —.50	Kling, H. , Le Cor des Alpes. (Mélodie suisse populaire) à 2 voix —.25
Rousseau, J. , Le Jour de Noël, à 3 voix —.25	Pahud, G. , Chant de Noël à 3 voix —.50
— même à 2 voix —.25	Sourilas, Th. , Petits enfants (Berceuse) à 2 voix —.50
— Voici Noël, à 3 voix —.25	— Le Bois en fête, à 3 voix —.50
— même à 2 voix —.25	Beethoven-Kling , Plaisir champêtre, à 2 voix —.30
— Joie de Noël, à 3 voix —.25	— Activité, à 2 voix —.30
— même à 2 voix —.25	Grandjean, S. , Ainsi va la vie, ainsi va le temps (Ritournelle pour 2 chœurs d'enfants, à 2 voix —.50
— Pourquoi ces chants de Noël ? à 3 voix —.25	Gluck-Sauvrezis , Armide : Air de la Naiade, à 3 voix. —.50
— Le sapin de Noël, à 3 voix —.25	— Orphée, Romance, à 3 voix —.50
— même à 2 voix —.25	Masini, F.-Kling , Le Lac de Genève, à 2 ou 3 voix —.50
— Noël, te voilà de retour, à 3 voix —.25	Kling, H. , Les Tziganes (Chœur ou Duo sur de célèbres danses hongroises, à 2 voix —.50
— Noël, le ciel est bleu, à 3 voix —.25	
— Voici Noël, ô douce nuit, à 3 voix —.25	
— Pourquoi, petit enfant, 3 voix —.25	
— Chantons tous Noël, à 3 voix. —.25	
— même à 2 voix —.25	
Denéréaz, C. C. , recueil de 12 chants populaires, à 3 voix égales. —.30	

Envois à l'examen



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·RELIGIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 6 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

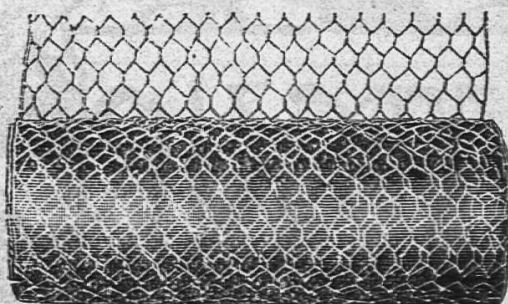
Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



Max Schmidt & C^{ie}



24 et 25, Place Saint Laurent
Terreaux, 2

LAUSANNE

Outils en tous genres pour l'Agriculture

PIERRES A FAULX

marque « CARBORUNDUM ».

Cordonnerie de la Louve

J. REGAMEY & MARENDAZ

Téléphone 3995 **8, rue de la Louve, 8** Téléphone 3995

CHAUSSURES : Confections en tous genres sur mesure

SE CHARGE DE TOUTES RÉPARATIONS SOIGNÉES DE CHAUSSURES ET CAOUTCHOUCS

Service à domicile — *dans les 24 heures* — Service à domicile

MAISON NYFFENEGGER

Rosset - Nyffenegger

—> 10, Rue de Bourg, 10 <—

CONFISERIE — PATISSERIE — GLACES

Vins fins - Liqueurs - Afternoon Tea

Téléph. 403 **Salons de Rafraîchissements** Téléph. 403

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Famille sérieuse, habitant Genève, hors ville, ayant jeune fille régente **recevrait jeune fille** ou fillette qui désire suivre écoles ou cours spéciaux. Excellente occasion de très bien apprendre le français. — Piano. — Vie de famille. — Prix modéré.

S'adresser à la Gérance de l'Educateur.

Librairie Payot & C^{ie}, Lausanne.

Nos dernières Pages d'Histoire héroïque

LES SUISSES A POLOTSK ET A LA BERESINA

par E. KUPFER, maître au collège de Morges.

1 vol. in-16, avec six portraits et une carte fr. 1.25.

A l'approche des anniversaires des grandes journées de la campagne de Russie de 1812, où les officiers et soldats suisses au service de la France se distinguèrent si vaillamment, la lecture de ce petit ouvrage qui résume clairement toute la matière se recommande d'elle-même aux membres du corps enseignant. Ils y trouveront la matière d'un enseignement captivant et patriotique.

PHOTOGRAPHIE C. MESSAZ

Rue Haldimand, 14, LAUSANNE

Spécialités : Portraits, poses d'enfants, groupes de famille et de sociétés.

L'atelier est ouvert tous les jours; le Dimanche de 9 h. à 4 h.

Téléphone 623. — Ascenseur.

Prix modestes.

Prix modestes.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Banque C. Mennerich 14, rue Haldimand, Lausanne (Compte de chèques II, 650, adresse télégraphique: MENRIC.) Tél. 3397.

SPÉCIALITÉ DE VALEURS A LOTS suisses et étrangères, vente au comptant ou par versements

échelonnés au gré de l'acheteur.

Le droit au tirage des lots, réservé à l'acheteur dès le 1^{er} versement. — Vérification des listes de tirage.



**HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVREURIE**



Bornand-Berthe

Lausanne
8, Rue Centrale, 8

Montres garanties en tous genres et de tous prix : **argent** 12, 16, 25, 40 jusqu'à fr. 100 ; **or** pour dames de 38 à 250 fr. ; pour messieurs de 110 à 300 fr. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — **Orfèvrerie de table** : en argent contrôlé : couvert depuis fr. 18,50, cuillères café, thé, dessert depuis fr. 40 la douzaine, etc. — **Orfèvrerie** en métal blanc argenté, 1^{er} titre garanti : couverts depuis fr. 5, cuillères café de fr. 18 la douzaine.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

10 % de remise au corps enseignant

Envoi à choix.



Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne



Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.



DANS BONNE

FAMILLE FRANÇAISE

on prendrait des jeunes filles désirant suivre les écoles renommées supérieures ou primaires. — Confort, piano, surveillance et bons soins assurés. — Références. — Prix modéré.

S'adresser à Mme ROLLAND,

69, avenue du Léman, 69, LAUSANNE